

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 9 février 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemare et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Plusieurs personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Règlement numéro 397-2026 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2026 - Adoption
 - 3.2. Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220) – Avis de motion et dépôt du projet
 - 3.3. Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) - Avis de motion et dépôt du projet
 - 3.4. Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) - Avis de motion et dépôt du projet
 - 3.5. Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) - Avis de motion et dépôt du projet
- 4. FINANCES**
 - 4.1. Comptes et transferts
 - 4.2. Rapport des dépenses autorisées
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Rapport du conseiller en urbanisme
 - 7.2. Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Avis de motion et dépôt du projet
 - 7.3. Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire – Services de proximité
 - 7.4. Nouveaux boisés riverains diversifiés d'Abercorn – Acquisition ou utilisation du territoire non cadastré
 - 7.5. Demande de PIIA No 26-001 – Abattage d'arbre – 33, rue Thibault Sud
 - 7.6. Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud
- 8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1. Clause de camionnage en vrac
- 9. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 9.1. *Sculpter l'hiver à Abercorn* le samedi 21 février 2026
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 02. Il n'y a pas de mot du maire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 022-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté :

En ajoutant les points suivants :

- 2.1. Adoption des procès-verbaux
- 7.7. Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Adoption du projet
- 9.1. Comité en route vers le 100^e anniversaire d'Abercorn - Suivi

et en retirant les points suivants :

- 7.6. Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud
- 8.1. Clause de camionnage en vrac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

RÉSOLUTION 023-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026

RÉSOLUTION 024-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annik Alder,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 ADMINISTRATION

3.1 Règlement numéro 397-2026 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2026 - Adoption

RÉSOLUTION 025-02-2026

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption (aucun changement). Il mentionne également sa portée et son mode de financement.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2026 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 397-2026 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2026;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220) – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Liam Villemaire, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 399-2026 sur le colportage (RM 220) sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet de prévoir qu'un permis est nécessaire avant d'effectuer des activités de vente itinérante ou de sollicitation sur le territoire de la municipalité.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

3.3 Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Margaret Lefebvre Macey, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330) sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet de prévoir de régir l'utilisation des véhicules, la circulation des piétons et des bicyclettes sur le territoire de la municipalité.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

3.4 Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Annik Alder, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 401-2026 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir des règles concernant la paix, l'ordre et les nuisances sur le territoire de la municipalité.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

3.5 Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Audrey Bridger, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 402-2026 concernant le commerce de regrattier (RM 660) sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet de réglementer le commerce de regrattier ou de prêteur sur gages, notamment en obligeant la tenue d'un registre.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

4 FINANCES

4.1 Comptes et transferts

RÉSOLUTION 026-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 6 février 2026 au montant de 75 551.27 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 décembre 2025.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

7 AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1er janvier au 31 décembre 2025 :

- 83 permis ou certificats
- 4 logements créés
- 2 logements supprimés

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 31 janvier 2026 :

- 3 permis ou certificats
- 0 logement créé
- 1 logement supprimé

Liste des permis actifs au 2 février 2026

7.2 Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments – Avis de motion et dépôt du projet

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Hélène Vézina, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir des règles relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité. Il prévoit notamment qu'un bâtiment doit être maintenu en tout temps en bon état.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

7.3 Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire

RÉSOLUTION 027-02-2026

CONSIDÉRANT QUE le Village d'Abercorn possède peu de service de proximité connu, hormis une boulangerie et un garage de mécanique automobile.

CONSIDÉRANT QU la zone M-02 situé à l'intersection de la route 139 et de la rue des Églises Ouest est la plus passante du noyau villageois et pourrait devenir un pôle de services de proximité pour la population locale et attirer de l'achalandage pour les commerces d'Abercorn.;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

De demander à la Table citoyenne sur l'habitation et l'aménagement du territoire d'établir une liste, en ordre de priorité, des services de proximité qui devraient être situés dans cette zone, laquelle pourrait être agrandie à même la zone P-3 où se situe la friperie PR-RP (11, des Églises Ouest) ainsi que l'ancienne église St-Simon (9, des Églises Ouest).

Exemples d'éléments à considérer :

- Mise en valeur de la Petite école rouge et du PR-RP
- Dépanneur/station-service/Café
- Borne de recharge haute capacité
- Point de vente des produits locaux (ex. : Boulangerie Abercorn)
- Services postaux (Récupération de colis, boîtes aux lettres communes)
- Lave-auto
- Restauration/crèmerie
- Pharmacie
- Etc.

Cette liste d'une dizaine de services de proximité à recevoir d'ici la mi-mars serait idéalement accompagnée d'exemple et/ou d'entreprises qui pourraient être intéressés à venir s'établir à Abercorn afin de revitaliser le cœur villageois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 Nouveaux boisés riverains diversifiés d'Abercorn – Acquisition ou utilisation du territoire non cadastré

RÉSOLUTION 028-02-2026

CONSIDÉRANT QUE le Village d'Abercorn souhaite permettre l'utilisation de ses terrains municipaux pour un projet de reboisement présenté par l'Association pour la Culture et pour le Patrimoine d'Abercorn (ACPA).

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Annik Alder,
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom du Village d'Abercorn, une demande d'attribution et/ou d'utilisation à des fins municipales de l'ancien lit de la rivière Sutton (non cadastré) situé entre le chemin Claybank et la rivière Sutton, lequel est adjacent à nos terrains municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5 Demande de PIIA No 26-001 – Abattage d’arbre – 33, rue Thibault Sud

RÉSOLUTION 029-02-2026

CONSIDÉRANT QU’ une demande de permis a été déposée pour l’abattage d’arbres;

CONSIDÉRANT QUE l’un des arbres est situé en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l’arbre est de taille commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE l’un des objectifs du PIIA est de maintenir les percées visuelles et le patrimoine végétal du village;

CONSIDÉRANT QUE l’un des critères d’évaluation stipule que la coupe d’arbres ne doit être réalisée que si l’arbre est mort ou elle est requise pour protéger la vie et la sécurité des personnes et des biens ou pour contrer ou contrôler une maladie ou des parasites. L’élagage est à favoriser;

CONSIDÉRANT QUE l’arbre est mort;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu’un arbre de diamètre commercial est abattu sur un terrain occupé par un bâtiment principal, celui-ci doit être remplacé par un nouvel arbre d’un diamètre minimal de 2,5 centimètres mesuré à 1 mètre du sol ou selon le facteur d’équivalence qu’un arbre correspond à trois (3) arbustes.

CONSIDÉRANT QUE le couvert arborescent de la propriété est sous le minimum requis par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d’accepter la demande de permis à condition que le couvert arborescent soit respecté et le type d’arbre planté soit prédisposé à perdurer dans le temps;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D’accepter la demande de permis à condition que le couvert arborescent soit respecté et le type d’arbre planté soit prédisposé à perdurer dans le temps.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

7.6 Demande de PIIA No 26-002 – Rénovation extérieure – 60, rue Thibault Sud

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

7.7 Règlement numéro 398-2026 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments – Adoption du projet

RÉSOLUTION 030-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de Règlement numéro 398-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 mars 2026 ou à toute autre date fixée par le greffier-trésorier.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Annik Alder, Audrey Bridger, Hèlène Vézina et Eric Bissonnette

A voté contre : Margaret Lefebvre Macey

EN FAVEUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8 VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

8.1. Clause de camionnage en vrac

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9 LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

9.1 *Sculpter l'hiver à Abercorn* le samedi 21 février 2026

RÉSOLUTION 031-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR Mme Hèlène Vézina,
ET RÉSOLU :

Qu'une invitation à participer à l'activité *Sculpter l'hiver à Abercorn* le samedi 21 février 2026 soit transmise dans l'infolettre municipale et par la poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Note : Si possible, dans le Journal Le Guide également.

9.2 Comité en route vers le 100^e anniversaire d'Abercorn

Madame Hèlène Vézina fait un suivi du Comité en route vers le 100^e anniversaire d'Abercorn.

10. VARIA

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 032-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 51.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.